

Hippodrome de Martinique Maurice Bruère-Dawson



Dimanche 22 décembre 2024



Commissaires des Courses au Galop et Trot: Franck MEYNARD, Cécile HOUDET, Georges RAGOO, Henri YERRO Directeur de Réunion: Marie-Cécile LUCEL JACOBY-KOALY - Secrétaire des Commissaires:

Code des Courses: Article 205 III (extrait) Ni les Commissaires de courses, ni les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer pour toute réunion de courses dans laquelle ils seraient directement intéressés.

1re Course

Opérations: 11 h 40 - Départ: 12 h 10

PRIX DE LA FEDERATION NATIONALE DES COURSES HIPPIQUES

7200 € - (3600,1440,1080,720,360)

12600 € (6300, 2520, 1890, 1260, 630) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans. Poids: 56 k 1/2.

Surcharges de 1 k. 1/2 par course gagnée. Les chevaux n'ayant pas été classés dans les trois premiers recevront 1 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1600 m env.





2^e Course

Opérations: 12 h 15 - Départ: 12 h 45

Parcours n° P4: Plat, Dist. 1 600 m env.

PRIX DE LA MAHAUDIERE

7200 € - (3600,1440,1080,720,360)

12600 € (6300, 2520, 1890, 1260, 630) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant pas gagné depuis le 1er juillet de cette année inclus. Poids: 55 k. Surcharges accumulées et limitées à 8:1 k. par 3.000 pour les sommes reçues en victores et places depuis cette année. Les chevaux nés et élevés en Caraibes recevront 2 k. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.



Simple Gagnant Couplé Ordre Trio Ordre										
Propriétaires 1 a 2 & 3 A 4 & 5	Chevaux	*	Montes	Poids	(1)	Valeur		Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
1 M. F. Cossou	1 LAUFE CHOP⊗Þ	6	J. Moisan	59		54,5	Hb.	3 Born To Sea (IRE)/Laureva Chope ♦ A. Chopard	1 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 73703
2 M. D. Gombaud-Saintonge	2 CARIFTA Þ	3	F. Torralba	58,5		57,5	Fb.	3 Broox (IRE)/Hanouka ♦ O. Nemorin	2 S. Jousselin	14j 78324
3 R. Sainte-Rose/R. Irdor/FM. Labonne	3 ENERGIC (GB)∮Þ	2	Rémi Campos	c 56	57,5	53	Hb.	3 Showcasing (GB)/Petunia (IRE) ♦ Wertheimer & Frere	3 R. Sainte-Rose	14j 40896
4 M. D. Gombaud-Saintonge	4 PICOLA	4	C. Cadel	b 55,5	56,5	55,5	Fgr.	3 Birchwood (IRE)/Dream D'Ange ♦ M. Bridoux	4 S. Jousselin	28j 24626
5 M. JC. Cazako	5 DRAMAKUTA	5	M ^{me} A. Merou	54,5	53	56	F b.m.	3 Eclair Du Fada/Ay Cheche ♦ <i>G. Zie</i>	5 JC. Cazako	14j 47346
6 M. M. Aliker	6 MISSILE⊗	1	Mme S. Akari-Souida	ne 52,5	51	53*	Fb.	3 Eclair Du Fada/Barguela ♦ O. Nemorin	6 M. Aliker	196j 5187

3^e Course

Opérations: 12h50 - Départ: 13h20

Simple Simple Couplé Trio

PRIX DE L'ILET CARET

(Classe 4) - À réclamer

7200 € - (3600,1440,1080,720,360) **12600** € (6300, 2520, 1890, 1260, 630) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

10 440 € (5 220, 2 088, 1 566, 1 044, 522) – Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 4.000, 6.000 ou 8.000. Poids: 3 ans, 55 k.; 4 ans et au-dessus: 55 k. 1/2 Les chevaux mis à réclamer pour 6.000 porteront 2 k.; pour 8.000, 4 k. En outre, tout gagnant cette année, portera 2 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix. Parcours nº P4: Plat, Dist. 1600 m env.



Propriétaires	1 2 3	△ 4 ♣ 5 ■	Chevaux	K€	*	Montes	Poids	(1)	Valeur		Origines ♦ Éleveurs (2)	Entraîneurs	Performances
L M. W. Vaitilingom			1 BUDDY CHOP	8	<i>3</i> J	. Moisan	61,5		55	Hb.	7 Vale Of York (IRE)/Bakea Chope ♦ A. Chopard	1 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 23337
N. Noirtin/T. Hayot/S. Jousselin			2 ALITA∆	8	-2	M ^{me} A. Merou	60	58,5	55,5	Fb.	4 Eclair Du Fada/Al Nabaa ♦ O. Nemorin	2 S. Jousselin	28j 92122
R. Irdor/R. Sainte Rose			3 MISS BELIEVE > 20%	8	6	Rémi Campos	60		63	Fb.	7 Make Believe (GB)/Miss Bex (IRE) ♦ Ecurie Haras du Cadran	3 R. Sainte-Rose	14j 37334
M. JC. Delasse	6		4 ADHAMIY∳Þ	6	1	M [™] S. Akari-Souidane	58	56,5	50,5	Fal.	4 Born To Sea (IRE)/Thawraat (GB) ♦ Lemzar SARL	4 M ^{me} L. Dupelin Lalung	28j 17323
M. D. Singarin			5 LA PANTHOURIE⊗Þ	6	5 (C. Cadel	58		58	Fb.	4 Birchwood (IRE)/Bocca Bianca (GER) ♦ M ^{me} E. Petit	5 S. Jousselin	14j 32635
Mme A. Thibaut			6 OFTENWORK	4	4 1	M. Lauron	55,5		66,5*	Hb.	7 Maxios (GB)/En Vitesse (GB) ♦ F. Bianco	6 Mme A. Thibaut	644j (23) 6 2 3 (22

4e Course

Opérations: 13h25 - Départ: 13h55

Simple Simple Couplé Trio

PRIX COUPE DES AS (avec SADIPRO Guadeloupe)

(Classe 4)

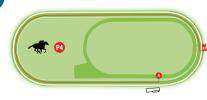
9 000 € - (4500,1800,1350,900,450) - Primes F.E.E.: 1350,540,405,270,135 **15750** € (7875, 3150, 2362, 1575, 787) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible) **13 050** € (6 525, 2 610, 1957, 1305, 652) – Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, ayant cette année, reçu une allocation de 1.200. Poids: 3 ans, 58 k; 4 ans et au-dessus, 58 k 1/2. Les chevaux nés et élevés en Caraibes recevront 3 k

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix. Versement à la poule des propriétaires: 150 euros à l'engagement.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant. Parcours nº P4: Plat, Dist. 1600 m env.





Gugnant Trace Crare	ordie
Propriétaires	1
1 M. D. Francisque	
2 M. P. Penelope	
3 R. Sainte Rose/A. Drame	
4 M. D. Singarin	6
5 M. W. Vaitilingom	
6 M DA Nicoleon	

Chevaux	*	Montes
1 ZVIKOV	5	J. Moisan
2 COOBIRD	6	M. Lauron
3 SAINT ROMAIN⊗Þ	2	M ^{me} A. Merou
4 CORTEZ BANK (GB)	3	Rémi Campos
5 RONNIE ROCKET ∳ Þ	1	F. Torralba
6 BLANCO CHOP⊗Þ	-4	C. Cadel

rolus		vaicui		Oliginos V Lieveuis
58,5		61,5	Hb. 4	Le Havre (IRE)/Balashkova ♦ A. Jathiere
58,5		69	M b. 6	Camelot (GB)/Moonlight Swing ♦ Galileo Racing Inc
58,5	57	64	Hb. 7	Rajsaman/Sandouville (GB) ♦ G. Augustin-Normand
58,5		72	Hal. 5	Outstrip (GB)/Mrs Micawber (GB) ♦ M ^{me} MA. Berghgracht
58,5		64	Hb. 4	Birchwood (IRE)/Lingreville ♦ LC. Crane
58		72	Hal. 3	Panis (USA)/L'Aventura ♦ A. Chopard

Entraîneurs	Performance
1 M ^{me} L. Dupelin Lalung	14j 5 6 5 4 5
2 P. Penelope	14j 29177
3 R. Sainte-Rose	14j 64134
4 S. Jousselin	28j 11106
5 W. Vaitilingom	28j 84132
6 S Joueselin	20132111

LES DIVERSES MENTIONS FIGURANT SUR CE PROGRAMME NE SONT DONNÉES QU'À TITRE DE SIMPLES RENSEIGNEMENTS

Le suffixe entre parenthèses indique que le produit est assimilé aux chevaux nés et élevés en France - * Ordre du tirage au sort des places à la corde - Cheval portant: \otimes des œillères, Φ des œillères Australiennes, Δ un bonnet, P un attache-langue - \bigstar Chevaux nés dans le second semestre (R) Représentant d'un propriétaire autorisé temporairement à ne pas courir sous son nom, tout en conservant ses couleurs – (s) Société d'Entraînement – K €: Prix de réclamation en milliers d'euros – 🖤 Jument ayant été saillie – (A) Cheval assimilé Pur-Sang – (SF) Cheval Selle Français – (AA) Cheval Anglo-Arabe – (AR) Cheval Arabe – (AR) Cheval Arabe – (AR) Cheval Arabe – (AR) Cheval Anglo de Complément – (AQ) Cheval Autre Que de Pur-Sang – (AK) Cheval Anglo de Croisement – Discourse école – Cheval Anglo de Complément – Cheval Anglo de Cheval Dépassement de poids: a, 1 livre ; b, 2 livres; c, 3 livres; d, 4 livres; e, 5 livres; f, 6 livres; g, 7 livres; h, 8 livres - Cheval en italique: Cheval temporairement interdit de courir dans un handicap - 💠 Cheval non qualifié FEE – %: Pourcentage de TVA récupérable

(-) et N° de corde: "Cheval autorisé à entrer parmi les derniers dans les stalles" - Nom du jockey en caractère gras: jockey utilisant son joker - (2) Dans le cas de pluralité d'éleveurs, seul l'éleveur majoritaire est mentionné par ordre alphabétique - 1 Engagement supplémentaire 1 - 2 Engagement supplémentaire 2 -Valeur: appréciation du handicapeur du niveau du cheval au vu de ses performances précédentes - Valeur*: Chevaux absents depuis 5 mois et + - "-": chevaux n'étant pas qualifiés dans les handicaps en France - Chiffre en gras dans les performances: nombre de jours depuis la dernière course. ° La prime au propriétaire est réservée aux chevaux nés et élevés en France ou assimilés. Elle est calculée sur la base de l'allocation perçue par le propriétaire du cheval.

7 M. P. Valmy d'Herbois

6e Course

Opérations: 14h35 - Départ: 15h05

GRAND PRIX DES BENEVOLES DE L'ASSOCIATION DES COURSES KARUKERA

20 000 € - (10 000, 3800, 2800, 1600, 800, 600, 400)

35 000 € (17 500, 6 650, 4 900, 2 800, 1 400, 1 0 50, 7 0 0) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans, nés et élévés en Caraibes. Poids: 57 k.

La course sera précédée d'un défilé.

Opérations: 14h00 - Départ: 14h30

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix. Versement à la poule des propriétaires : 150 euros à l'engagement.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1400 m env.



Performances Entraîneurs Origines ♦ Éleveurs (2 1 SMOOKIE 7 J. Moisan 55,5 Fb. 2 Mankib (GB)/Belong To Stars ♦ Mme LR. Ruster 1 Mme L. Dupelin Lalung **14j**52332 **2 THE BROWN BEVERLY** 5 M^{me}S.Akari-Souidane 55,5 **54** 2 Broox (IRE)/Lady Linn ♦ JC. Delasse 2 M^{me} L. Dupelin Lalung **14**i221 3 TI ESTRELLA 2 M^{me} L. Dupelin Lalung 55,5 54 Faub. 2 Mankib (GB)/Estrella Delnorte ♦ L. Nemi **14j**12112 3 Mme L. Dupelin Lalung 4 ZAYAKIB¢Þ 4 M. Lauron 55,5 2 Mankib (GB)/Zaouia ♦ O. Nemorin 4 M^{me} L. Dupelin Lalung **14j**31242 5 TI MITLAA 0 b 1 M^{me} A. Merou 55,5 **54** Fb. 2 Mankib (GB)/Mitlaa ♦ L. Nemorin 5 Mme L. Dupelin Lalung **14j**42463 6 BROOXIE 2 Broox (IRE)/Va ♦ M. Barba 3 C. Cadel b 55,5 **56,5** Fb. **14**j64623 6 S. Jousselin

2 Listan (IRF)/Kilkelie • P. Valmy d'Herbois

PRIX HERMANN DANINTHE

55,5

6 F. Torralba

(Classe 4) - Handicap de catégorie divisé - Première épreuve

7600 € - (3800,1520,1140,760,380)

13300 € (6 650, 2 660, 1995, 1330, 665) – Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible) **11 020** € (5 510, 2 204, 1 653, 1 102, 551) – Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, reçu une allocation de 4.000, ni été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 12.000.

7 KELISTAN ϕ

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k. Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k. Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant.

Parcours nº P6: Plat, Dist. 2100 m env. - Références: 3ans, -1; 4ans et +, +0.



Valeur Origines ♦ Éleveurs Performances Montes Poids Entraîneurs 1 AIR CHIEF AMOUR 7 F. Torralba 62 62 Fb. 7 Air Chief Marshal (IRE)/Que Je T'Aime (GB) ♦ JM. Plassan 1 Y. Marie **14**i 45535 2 HARRY'S PRINCESS 7 Prince Gibraltar/Don'T Hurry Me (IRE) ♦ JF. Gribomont 2 J. Moisan 2 Mme Y. Luce **98j**32375 62 Fal. 62 3 YEDDER⊗Þ Hb. 8 Rémi Campos 61 61 4 Eclair Du Fada/Dionaea ♦ E. Petit 3 Mme A. Thibaut **14**i11451 4 LEHMAN (GB)⊗ 6 Mme A. Merou 5 Galileo (IRE)/Goldikova (IRE) ♦ Wertheimer & Frere 61 **59,5** 61 Mb. 4 M. Barba 14i13228 5 SANDRO GOLD⊗ -9 C. Cadel 60 60 Hal. 4 Eclair Du Fada/Goldinina ♦ M^{me} S. Tian-Sio-Po 5 S. Jousselin **14i**35227 6 DAVICHOP o 4 M. Lauron 59,5 59,5 Hb. 6 Amadeus Wolf (GB)/Chope History ♦ A. Chopard 6 Mme A. Thibaut **14**j51057 7 TANASSANG *3* M^{me}S.Akari-Souidane | 55 | **53,5** | 56 Fb. 3 Asanga (USA)/Tinassang ♦ R. Sainte-Rose 7 M. Aliker **14j**64176 8 BELTI BOUG∮Þ 5 M^{me} L. Dupelin Lalung 54 **52,5** 54 5 Eclair Du Fada/Chatawa ♦ Suc. S. Bourgeois 8 Mme L. Dupelin Lalung **14j**2J858 9 MISS ESTRELLA⊗ 1 M^{me} F. Parmentier | 53,5 | **52** | 53,5 | Fgr. 4 | Sidpour (IRE)/Estrella Delnorte ♦ M^{me} LR. Ruster 9 M^{me} A. Thibaut **14j**16222

7º Course

Opérations: 15h10 - Départ: 15h40

PRIX DE CLOTURE

(Classe 4) - Handicap de catégorie divisé - Deuxième épreuve

7200 € - (3600,1440,1080,720,360)

12 600 € (6 300, 2 520, 1890, 1260, 630) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible) **10440** € (5220, 2088, 1566, 1044, 522) – Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)

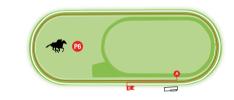
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, reçu une allocation de 4.000,

ni été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 12.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 62 k. Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours nº P6: Plat, Dist. 2100 m env. - Références: 3ans, +9,5; 4ans et +, +10,5.



7 Mme A. Thibaut

14j532



8ème Course - Départ : 16 h. 10

PRIX DE LA FINALE



7.000. - Attelé. - 3.800 mètres.

3.150, 1.750, 980, 560, 350, 140, 70.- alloués par la S.E.T.F. Pour 6 à 15 ans inclus. - Recul de 25 m. aux chevaux ayant gagné une course aux Antilles depuis 12 mois, de 50 m. à ceux ayant gagné au moins deux courses aux Antilles depuis 12 mois.



Chevaux Gains Jockeys 1 GET D'ERONVILLE 63 865 J.F. GATE .. 2 BEAUTIFUL ATOUT 100 970 CH. MOISE 13 H. al. Raymond SAINTE-ROSE 3 FATAL GWEN 102 230 H. bai f. 9 Jean-Pierre LOURY **4 FLOU ARTISTIQUE** 48 590 3.825 H. al.br. 9 Nicolas BISSON..... 5 FORZAMOKO 105 490 3.850 H. al. 9 137 480 A. FAIVRE... **6 DALSHIM DU NOYER** H. b. 11 (E)

3.800 H. bai fonce The Best Madrik et Austin d'Eronville ◆ S.C.E.A. d' ERONVILLE... 1 Mme Ch. LEBRETON.... D. 0. 8. D. 7. 3. 5. 3. 6. 7. (23) D. D. Coktail Jet et The Lovely Gwen ♦ G. FAURE.... 3 SAINTE-ROSE. 4. D. 2. 2. 2. 3. Coktail Jet et Santa Rosa France ♦ J.L. BIGEON ★ 4 LOURY 1, 4, 4, 5, 6, 5, Timoko et Tinka ♦ P. VAN KLAVEREN ★ 5 R. IRDOR 2, 2, 3, 3, 1, 1, Ready Cash et Pagoda ♦ Mme Josiane DUBIEF 6 LOURY .. 3. 1. 1. 1. 4. 2.

Origines ♦ Eleveurs

Prochaine réunion en Martinique (Plat/Trot): dimanche 12 janvier 2025 Date de la prochaine réunion de courses organisée

par l'Association des Courses Karukéra (Plat/Trot) en Martinique : le dimanche 23 février 2025 **Renseignement au 0590 90 18 61**

email:secretariat.coursesdeguadeloupe@yahoo.fr

L'équipe de l'Association des Courses Karukéra vous souhaites de bonnes fêtes de fin d'année !!!









LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX: PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION... RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (0974751313 – APPEL NON SURTAXÉ)





Entraîneurs

Performances





Tout sur les hippodromes de France Galop (dates, accès, services, réservation restaurant...) sur www.france-galop.com - État du terrain : www.france-galop.com, rubrique courses

RECOMMANDATIONS ET AVIS AU PUBLIC

- 1er Les parieurs doivent conserver leurs récépissés du Pari Mutuel jusqu'à l'affichage des rapports officiels.
- 2º Les gains des paris sont payés aux différents guichets du Pari Mutuel de l'hippodrome. Le paiement se poursuit sur l'hippodrome pendant une demi-heure après l'arrivée de la dernière course.
- 3º Ils peuvent également être payés pendant 60 jours à compter de leur mise en paiement sur tous les autres hippodromes (dans la limite des heures prévues pour l'enregistrement des paris) et dans tous les points de vente PMU pour les réunions prévues au programme national PMU. 4º Toute somme revenant aux parieurs gagnants à la fin d'une transaction de paris supérieure à 2 000 € est exclusivement payable par chèque bancaire, sur présentation uniquement d'une pièce d'identité valide.
- 5° Les paiements en espèces des gains et des mises sont limités à 1 000 €, en application de l'article D112-3 du Code Monétaire et Financier.

